



# AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

## Règlement 2023-06 décrétant des dépenses pour la participation financière de la MRC à un Projet éolien et d'un emprunt de 105 000 000 \$

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par madame Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 24 janvier 2024 :

⇒ Le Règlement 2023-06 décrétant des dépenses pour la participation financière de la MRC à un Projet éolien et d'un emprunt de 105 000 000 \$.

Le règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis de la ministre, lequel paraîtra dans la *Gazette officielle du Québec*.

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe, consulté à la MRC de Manicouagan et sur le site internet.

Donné à Baie-Comeau, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.



Lise Fortin

Directrice générale et  
greffière-trésorière